



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25014232

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **20.01.2025**
~~Le Greffier,~~ Greffe

N° d'entreprise : **0729 610 739**

Nom

(en entier) : **IDELUX Environnement**

(en abrégé) : **IDELUX Environnement**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON**

Objet de l'acte : Désignation d'administrateur

Réuni le 22 novembre 2024, le Conseil d'administration a chargé la Présidente de faire publier au Moniteur belge la décision suivante :

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de André BLAISE, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur André BLAISE, administrateur (Les Engagés) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Monsieur Jean-Pol BESSELING, Echevin à Bastogne (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Jean-Pol BESSELING, Echevin à Bastogne (Les Engagés) pour remplacer Monsieur André BLAISE, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Roger FRANCOIS, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Roger FRANCOIS, administrateur (Les Engagés) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Monsieur Maxime LEONET, Bourgmestre à Daverdisse (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Maxime LEONET, Bourgmestre à Daverdisse (Les Engagés) pour remplacer Monsieur Roger FRANCOIS, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Serge BODEUX, administrateur démissionnaire de plein droit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Serge BODEUX, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Serge BODEUX, administrateur (MR) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Monsieur Olivier BARTHELEMY, Echevin à Habay (MR) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Olivier BARTHELEMY, Echevin à Habay (MR) pour remplacer Monsieur Serge BODEUX, administrateur (MR) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Georges GONDON, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Georges GONDON, administrateur (MR) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Monsieur Sébastien PEIFFER, Conseiller communal à Etalle (MR) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. Sébastien PEIFFER, Conseiller communal à Etalle (MR) pour remplacer Monsieur Georges GONDON, administrateur (MR) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Claude BRUHL, administrateur démissionnaire de plein droit.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Claude BRUHL, administrateur (Les Engagés) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Monsieur André Hubert DENIS, Echevin à Malmedy (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau, le Conseil d'administration désigne à l'unanimité M. André Hubert DENIS, Echevin à Malmedy (Les Engagés) pour remplacer Monsieur Claude BRUHL, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 36 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des statuts.

- Désignation d'un(e) Vice-Président.

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Georges GONDON, administrateur sera démissionnaire de plein droit. Il est Vice-Président du Conseil d'administration. Il convient de pourvoir à son remplacement.

DÉCISION

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité Sébastien PEIFFER pour assurer le mandat de Vice-Président jusqu'au renouvellement complet des organes.

- Désignation d'un(e) administrateur(trice) en remplacement de Georges GONDON et de Roger FRANCOIS en qualité de membres du Comité de rémunération

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Messieurs Georges GONDON et Roger FRANCOIS, administrateurs, seront démissionnaires de plein droit. Ils sont membres du Comité de rémunération. Il convient de pourvoir à leurs remplacements.



DÉCISION

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité comme membre du Comité de rémunération :

- Monsieur Sébastien PEIFFER en remplacement de Monsieur Georges GONDON;
- Monsieur Maxime LEONET en remplacement de Monsieur Roger FRANCOIS.

- Désignation d'un(e) administrateur(trice) en remplacement de Georges GONDON en qualité de membre du Comité d'audit

A la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Georges GONDON, administrateur sera démissionnaire de plein droit. Il est membre du Comité de rémunération. Il convient de pourvoir à son remplacement.

DÉCISION

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité Monsieur Sébastien PEIFFER en remplacement de Monsieur Georges GONDON comme membre du Comité d'audit.

- Désignation des délégués chargés de donner leur avis sur le lancement de procédures de recrutement et sur l'engagement de membres du personnel des catégories I, J et K

EXPOSÉ

Par décision du Conseil d'administration du 26 juin 2019 à l'issue de l'Assemblée générale du même jour ayant procédé à la scission de l'AIVE, Le Conseil d'administration a dû procéder à la désignation des quatre délégués issus des partis disposant d'administrateurs au sein du Conseil d'administration pour donner leur avis sur le lancement de procédures de recrutement et sur l'engagement de membres du personnel des catégories I, J et K.

En date du 20 septembre 2019, le Conseil d'administration avait complété la liste des délégués en désignant M. Stéphane WIESEMES comme délégué supplémentaire présenté par le regroupement de listes « G.I. ».

Suite aux départs de certains administrateurs, les personnes actuellement désignées sont les suivantes:

- Isabelle MICHEL (Les Engagés)
- Georges GONDON (MR)
- Stéphanie HEYDEN (PS)
- Philippe DOURET (ECOLO)
- Stéphane WIESEMES (G.I.).

En date du 02 décembre 2024, Monsieur GONDON sera démissionnaire de plein droit et sera remplacé par Monsieur Sébastien PEIFFER comme administratrice au sein des conseils d'administration d'IDELUX Eau et d'IDELUX Environnement.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, il est proposé qu'il puisse succéder à Monsieur Georges GONDON comme délégué représentant le groupe MR dans la procédure d'avis susmentionné.

DÉCISION

Le Conseil d'administration désigne à l'unanimité Monsieur Sébastien PEIFFER comme déléguée du Conseil d'administration représentant MR pour donner son avis sur le lancement de procédures de recrutement et sur l'engagement de membres du personnel des catégories I, J et K et confirme la désignation des autres membres.

Pour extrait conforme,

Isabelle MICHEL
Présidente